



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service logement et urbanisme

Affaire suivie par : Clara LE HOT

Tel : 02 54 55 75 34

clara.le-hot@loir-et-cher.gouv.fr

Blois, le 01 FEV. 2024

Le préfet de Loir-et-Cher

à

Monsieur le Président du Tribunal
Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS Cedex 1

Ref : EP/PV/Villebarou

**PJ : Le résumé non technique, la demande de permis
de construire**

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire relatif à la réalisation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Villebarou.

La SAS Urbasolar 411 a déposé une demande de permis de construire en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque, d'une puissance d'environ 11 MWc, sur la commune de Villebarou.

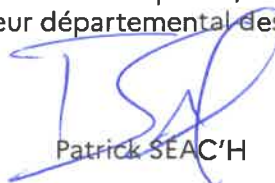
D'une puissance supérieure à 1 MWc, le projet est soumis à étude d'impact et, par conséquent, à enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.123-2 du code de l'environnement.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de conduire cette enquête publique.

L'enquête publique devrait se dérouler courant mars - avril.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Le directeur départemental des territoires,



Patrick SEAC'H